



Partage des credits en commun suite a séparation

Par **nico66**, le **28/10/2012 à 10:41**

bonjour,

Je me permets de vous solliciter pour une information. Ayant bien conscience que vous avez beaucoup de travail, mais je reste desespéré face à ma situation pour laquelle je ne trouve aucune solution.

Séparé suite à une union libre, j'ai 2 enfants dont mon ex compagne à la résidence principale, malgré le fait que j'ai été initiateur de la requête, mes demandes par le JAF n'ont pas été entendues. J'ai donc des droits de visites et d'hébergement 1 week end sur 2 et moitié des vacances, et doit payer une pension de 200€/mois alors que je prouvais mon incapacité financière. Il me reste donc 69€/mois pour vivre après paiement de la PA.

Nous avons des crédits à la consommation en commun, je suis le seul à les payer. Que puis je faire pour que ces crédits soient partagés, Quelle procédure dois je engager?? Je vis cette situation comme injuste et je ne suis pas en capacité de subvenir à mes besoins.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Sachant que je ne suis pas en capacité financière de prendre un avocat et dépasse les plafonds pour l'aide juridique.

Merci d'avance.

Par **happa**, le **08/08/2013 à 01:50**

bonjour

avez vous des réponses sur d'autres forums

merci